



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

5-30 juin 2017

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo Otávio **Penteado Moraes** (Brésil)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement

1. Le Comité a repris l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (E/AC.51/2016/2), qu'il avait décidé de reporter lors de sa cinquante-sixième session (voir A/71/16).

Débat

2. Il est rendu compte dans le rapport du Comité du débat que celui-ci a tenu à sa cinquante-sixième session sur le rapport du Bureau (A/71/16, sect. II. C).



Conclusions et recommandations

3. Le Comité du programme et de la coordination a accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations qu'il avait formulées à sa cinquante-troisième session à l'issue de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
4. Le Comité a noté que, selon ce rapport, une des cinq recommandations avait été entièrement appliquée, trois autres l'avaient été partiellement et la dernière ne l'avait pas encore été. Le Comité a également noté qu'à la suite de la publication du rapport, le Programme des Nations Unies pour l'environnement avait publié des directives opérationnelles à l'intention des bureaux régionaux et avait donc fini d'appliquer la recommandation correspondante.
5. Le Comité a salué les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'application des recommandations qu'il avait formulées.
6. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour l'environnement avait exprimé son intention d'appliquer intégralement les recommandations restantes.
7. Le Comité s'est dit convaincu que le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'attacherait à appliquer dans les plus brefs délais toutes les recommandations qu'il avait formulées afin d'apporter un concours encore plus efficace aux États Membres, notamment en définissant, conformément à son mandat et aux principes de la gestion axée sur les résultats, des critères clairs et transparents régissant l'affectation des ressources aux activités thématiques.